



Rapport annuel 06:

Les principaux chiffres et informations importantes sont résumés dans le condensé P. 2-6



Retraite:

avant ou après le changement de primauté P. 7



Bon à savoir:

à l'avenir PUBLICA sera une institution collective P. 8

Révision totale: Comment serez-vous informé?

Le 15.06.2007, le Conseil fédéral a fixé la date du changement de primauté pour le 01.07.2008. Simultanément, le Conseil fédéral a approuvé le contrat d'affiliation pour la Caisse de prévoyance de la Confédération (y c. le règlement de prévoyance). Une étape importante est donc franchie et les différentes mesures d'information peuvent être définies en détail.

Différentes caisses de prévoyance

En sa qualité d'institution collective, dès le 01.07.2008, PUBLICA gèrera les diverses caisses de prévoyance (voir p. 8). Chaque caisse de prévoyance est compétente pour la constitution de son propre organe paritaire, lequel participe à l'élaboration des contrats d'affiliation et des règlements de prévoyance. Bien que seul le contrat d'affiliation et le règlement de prévoyance de la Caisse de prévoyance de la Confédération soient connus, PUBLICA, de concert avec les autres employeurs affiliés, mettra tout en œuvre pour informer simultanément toutes les personnes assurées concernées par l'ensemble des caisses de prévoyance. Ceci représente un véritable défi d'organisation et de communication.

Retraite avant ou après le changement de primauté?

C'est la question principale que se posent actuellement quelques 3'500 personnes assurées. Ceci à juste titre car avec l'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA le droit aux prestations peut dans certains cas particuliers et selon les circonstances, varier de façon marquante.

C'est la raison pour laquelle les employeurs affiliés voueront, avec la collaboration de PUBLICA, une attention particulière à cette catégorie d'assurés au cours des prochains mois afin de les soutenir dans leur processus de décision (voir p. 7). Dès mi-août 2007, les

personnes assurées concernées recevront un relevé de leur droit à la rente avant et après le 01.07.2008. Un numéro d'appel sera proposé par PUBLICA pour répondre aux questions personnelles.

Catégories particulières de personnes assurées

Lors d'une étape ultérieure, nous informerons toutes les personnes assurées actives qui, en raison de constellations spécifiques, souhaitent prendre d'éventuelles mesures personnelles (par ex. comptes d'épargne spéciale, versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ou divorce). Cette information sera transmise en automne 2007.

Bénéficiaires de rente

Les rentes de vieillesse existantes seront reprises telles quelles après le changement de primauté. Les bénéficiaires de rente de vieillesse seront personnellement informés à fin 2007. Simultanément, nous informerons les bénéficiaires de rente d'invalidité (entières ou partielles) et de rente d'invalidité professionnelle sur la future pratique en la matière.

Autres personnes assurées

Les personnes ne faisant pas partie des catégories d'assurés précitées devront faire preuve d'un peu plus de patience. Toutes les caisses de prévoyance émettront leur règlement de prévoyance d'ici fin 2007. Au plus tard en janvier 2008, nous serons donc en mesure de proposer un module de calcul sur notre site Internet. Ce module permettra à toutes les personnes assurées actives d'effectuer des simulations de rente actuelle et future. De même, les personnes assurées non

encore contactées jusque là pourront, dès cette date, bénéficier de l'offre de conseil.

Nous espérons, par cette procédure échelonnée, conseiller de manière optimale toutes les catégories de personnes assurées et garantir ainsi un passage aisé en primauté des cotisations. ■

Encarnación Berger-Lobato

Déléguée à la communication / RP

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mesures importantes concernant l'information:

(planification état juillet 2007)

août 2007: Information sur le droit à la rente pour toutes les personnes assurées actives qui le 31.05.2008 sont âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans

septembre 2007: Conseil (numéro d'appel) exclusivement réservé aux personnes assurées de la catégorie précitée

décembre 2007: Information à tous les bénéficiaires de rente

au plus tard en janvier 2008:

1. Implémentation, sur Internet, d'un module de calcul proposé par PUBLICA. Ce module permettra à tous les intéressés de calculer leurs prestations personnelles
2. Offre de conseil élargie à toutes les catégories d'assurés
3. Remise à toutes les personnes assurées actives d'une brochure contenant des explications sur le règlement de prévoyance

après le changement de primauté: Envoi d'un certificat personnel à chaque personne assurée active avec état de situation d'assurance avant et après le changement de primauté.

Le **contrat d'affiliation** et le **règlement de prévoyance des personnes salariées et des bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance Confédération** peut être téléchargé sous le lien:
<http://www.epa.admin.ch/dokumentation/gesetz/00560/index.html?lang=fr>

Rapport annuel 2006: Condensé

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

	31.12. 2006	31.12. 2005
Total du bilan en CHF	33'112'114'657	32'773'282'171
Capital de prévoyance en CHF	28'048'596'618	28'045'180'511
Taux de couverture au sens de l'art. 44 OPP 2	108.8 %	107.6 %
Rendement des actifs immobilisés	4.49 %	9.85 %
Résultat net des placements	1'402'601'798	2'946'958'083
Cotisations réglementaires en CHF	691'308'617	697'451'772
Prestations réglementaires en CHF	1'796'103'528	1'734'361'482

Nombre de personnes assurées actives

	31.12. 2006	31.12. 2005
Plan de base:		
Rapports d'assurance (y compris assurance risque)	41'902	42'943
Plan complémentaire:		
Rapports d'assurance (y compris assurance risque)	33'915	30'038
Nombre total de personnes physiques	52'922	53'244

Une personne physique peut faire l'objet de plusieurs rapports d'assurance.

Nombre de rentes servies

	31.12. 2006	31.12. 2005
Rentes de vieillesse	30'155	29'535
Rentes pour enfant de retraité	609	598
Rentes d'invalidité	2'273	2'439
Rentes pour enfant d'invalidité	496	509
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'854	10'841
Rentes d'orphelin	473	490
Rentes transitoires de vieillesse	5'378	5'764
Rentes de substitution AI	573	703
Total	50'811	50'879

Nombre de nouvelles rentes (y c. rentes pour enfant)

	31.12. 2006	31.12. 2005
Rentes de vieillesse	1'681	1'686
Rentes d'invalidité	182	201
Rentes de survivants (cas de décès avec droit à une rente)	736	673



Personnes assurées actives

Comme PUBLICA propose deux plans d'assurance (base + complémentaire), une distinction s'impose entre le nombre de personnes physiques et le nombre de rapports d'assurance. Une personne physique peut faire l'objet de plusieurs rapports d'assurance. La catégorie des assurés actifs inclut les personnes uniquement assurées contre les risques. La nouvelle augmentation des rapports d'assurance dans le plan complémentaire est due au fait qu'en 2006 plusieurs assurés ont bénéficié pour la première fois d'une indemnité unique. Dans l'ensemble, on note à nouveau un recul du nombre de rapports d'assurance dans le plan de base, explicable par les compressions de personnel au sein de l'administration générale de la Confédération. Sur les 52'922 personnes physiques assurées, 19'007 le sont uniquement dans le plan de base, 11'020 uniquement dans le plan complémentaire et 22'895 dans les deux plans.

Nombre de rentes

La diminution du nombre de rentes d'invalidité est principalement due à la conversion de la rente d'invalidité en rente de vieillesse lorsque la personne bénéficiaire atteint l'âge réglementaire de la retraite AVS. On dénombre en 2006, 1'681 nouvelles rentes de vieillesse et rentes pour enfants de retraités, 182 nouvelles rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides et 736 nouvelles rentes de viduité et rentes d'orphelins.

Nombre de bénéficiaires de rente

Lors de la création de leur caisse de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont laissé à la Caisse fédérale de pensions CFP les effectifs de rentiers qui leur étaient rattachés. Ces effectifs ont été transférés à PUBLICA le 01.06.2003. Ils constituent l'une des raisons de l'importance du quota des rentiers au sein de la caisse.

A l'exception des rentiers des organisations susmentionnées, toutes les personnes qui le 31.05.2003 percevaient une rente, continuaient à figurer dans le groupe des bénéficiaires de rente de l'administration fédérale. La répartition par employeurs effectifs (Confédération, EPF et organisations affiliées), poursuivie en 2006, est la raison de l'augmentation des rentiers du domaine des EPF et la diminution de l'effectif des rentiers de l'administration fédérale.

● BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

Actifs (en CHF)	31.12.2006	31.12.2005
Placements	33'045'002'670	32'625'060'200
Actions	7'930'546'100	8'092'210'875
Liquidités	719'012'028	1'701'188'250
Créances Confédération	2'778'767'302	5'178'767'302
Autres créances	181'425'435	170'476'812
Hypothèques	1'493'578'034	1'558'245'148
Immeubles	1'704'996'719	1'552'788'376
Obligations	18'236'677'052	14'371'383'437
Capital de l'entreprise	33'341'175	29'267'863
Compte de régularisation actif	33'770'812	118'954'107
Total des actifs	33'112'114'657	32'773'282'170

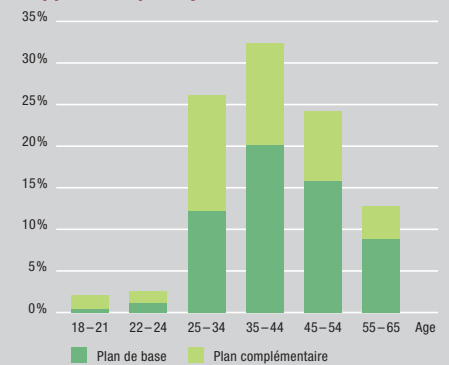
Passifs (en CHF)	31.12.2006	31.12.2005
Dettes	92'540'738	100'617'072
Prestations de libre passage et rentes	34'578'108	47'533'467
Autres dettes	24'621'455	23'815'742
Dettes de l'entreprise	33'341'175	29'267'863
Compte de régularisation passif	13'256'489	5'697'482
Réserves de contributions de l'employeur	29'091'532	29'682'971
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	30'309'445'378	30'330'192'594
Capital de prévoyance assurés actifs	10'161'571'972	10'304'355'186
Capital de prévoyance retraités	18'087'115'808	17'951'882'208
Provisions techniques	2'060'757'598	2'073'955'200
Réserve de fluctuation de valeurs	2'667'780'520	2'307'092'051
Excédent des produits / des charges	0	0
Total des passifs	33'112'114'657	32'773'282'170

Le compte annuel (bilan, compte d'exploitation et annexe) répond aux exigences formelles et matérielles des normes Swiss GAAP RPC 26.

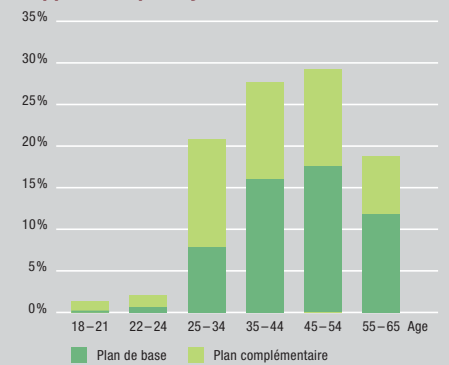


Pyramide d'âge des personnes assurées actives

Rapports de prévoyance Femmes

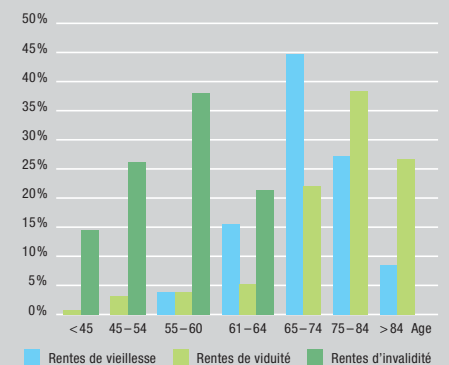


Rapports de prévoyance Hommes

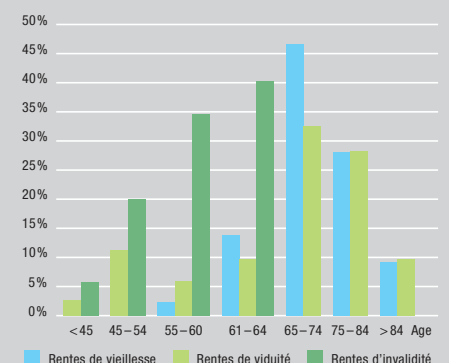


Pyramide d'âge des bénéficiaires de rente

Femmes



Hommes



COMPTES D'EXPLOITATION

	en CHF 01.01.–31.12.2006	01.01.–31.12.2005
Cotisations et apports ordinaires et autres	904'360'845	859'893'661
Cotisations des salariés	290'441'999	291'618'473
Cotisations des employeurs	292'777'403	293'206'521
Cotisations supplémentaires des salariés	37'579'175	38'459'121
Cotisations supplémentaires des employeurs	70'510'040	74'167'656
Versements uniques et rachats	213'891'265	161'987'929
Versement à la réserve de cotisations des employeurs	-839'038	453'961
Prestations d'entrée	198'784'922	185'134'642
Apports de libre passage	193'535'163	182'162'230
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	5'249'759	2'972'412
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'103'145'767	1'045'028'303
Prestations réglementaires	-1'796'103'528	-1'734'361'482
Rentes de vieillesse	-1'231'823'312	-1'202'357'614
Rentes de survivants	-283'409'224	-279'969'459
Rentes d'invalidité	-60'634'733	-70'529'335
Autres prestations réglementaires	-118'783'833	-115'013'957
Prestations en capital à la retraite	-99'768'362	-65'505'130
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'684'064	-985'987
Prestations de sortie	-363'040'401	-389'451'253
Prestations de libre passage en cas de sortie	-292'519'429	-320'108'949
Versements anticipés EPL / divorce	-70'520'972	-69'342'304
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'159'143'929	-2'123'812'735
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	21'586'255	-881'869'749
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	154'847'071	21'712'455
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-135'233'600	-106'710'900
Dissolution / constitution de provisions techniques	13'197'602	-784'475'127
Rémunération du capital d'épargne	-9'037'908	-8'779'213
Rémunération du capital d'épargne spécial	-3'025'948	-3'163'003
Dissolution / constitution de réserve de cotisations de l'employeur	839'038	-453'961
Charges d'assurance	-9'601'207	-10'000'000
Cotisations au fonds de garantie	-9'601'207	-10'000'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'044'013'114	-1'970'654'181
Résultat net des placements	1'402'601'798	2'946'958'083
Rendement net des placements en actions	1'093'760'946	2'169'085'892
Rendement net des liquidités et opérations de change	-77'975'803	-248'320'757
Rendement net des créances Confédération	155'617'359	251'924'907
Rendement net des autres créances	3'782'572	4'477'935
Rendement net des hypothèques	35'658'974	41'773'719
Rendement net des immeubles	81'238'852	63'748'140
Rendement net des obligations	129'304'954	686'815'048
Frais d'administration des placements	-18'786'056	-22'546'801
Autres produits	5'470'067	7'777'779
Autres charges	-3'370'282	-2'406'074
Frais d'administration de l'entreprise	0	0
Total des frais de l'entreprise	-30'548'542	-25'809'791
Total des produits de l'entreprise	30'601'568	25'779'459
Excédent de frais de l'entreprise	-53'026	30'332
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	360'688'469	981'675'607
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-360'688'469	-981'675'607
Excédent des produits / excédent des charges	0	0



EXPERTS, ORGANE DE CONTRÔLE, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la désignation d'un expert indépendant en matière de prévoyance professionnelle. L'expert contrôle périodiquement si la Caisse de pensions est en tout temps à même de faire face à ses engagements et si les dispositions actuarielles de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales. La Commission de la caisse a désigné Hewitt Associates SA sis à Neuchâtel comme expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) exige un contrôle par un organe indépendant qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements. De plus, depuis le 01.01.2005 cet organe est chargé de s'assurer que les dispositions en matière de loyauté dans la gestion de fortune sont bien respectées. L'organe de contrôle désigné par la Commission de la caisse est l'entreprise Ernst & Young SA sise à Berne.

Autorités de surveillance

L'autorité de surveillance de PUBLICA est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elle vérifie, entre autre, si les dispositions d'application de la Caisse de pensions sont conformes aux prescriptions légales.

Investment Controlling

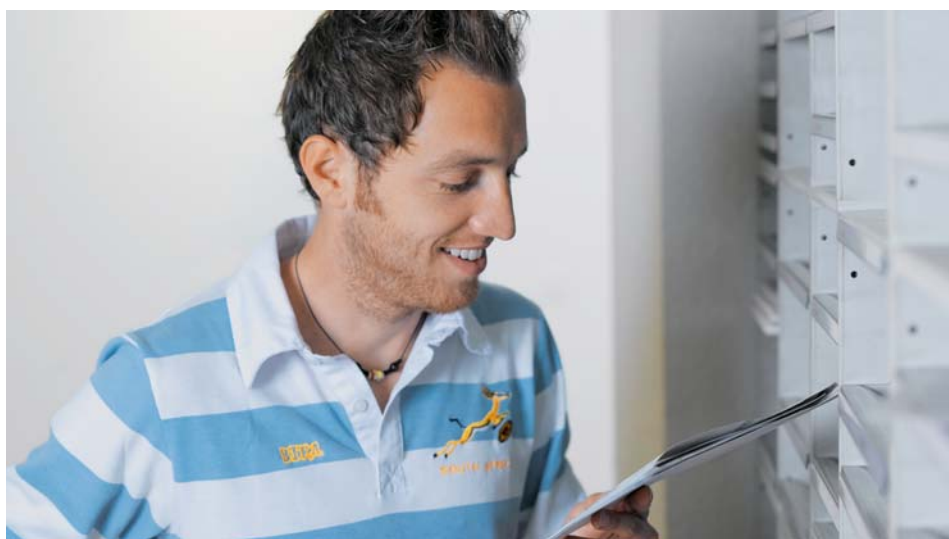
PPCmetrics sis à Zurich est chargé du contrôle des investissements de PUBLICA.

Global Custodian

Le Global Custodian de PUBLICA est le Crédit Suisse Asset Management sis à Zurich. Il est responsable du bon déroulement de toutes les transactions de titres, du calcul de la performance et l'établissement de la comptabilité des titres.

● BASES TECHNIQUES ET PROVISIONS TECHNIQUES

	en CHF 31.12.2006	31.12.2005
Provision de longévité	828'856'298	690'915'900
Provision pour sinistres à régler PUBLICA	233'900'000	237'300'000
Provision pour risques décès et invalidité	134'200'000	133'400'000
Provision pour pertes sur retraites anticipées	283'800'000	352'338'000
Provision pour réserve mathématique des femmes de la génération d'entrée (org. affiliées)	5'100'000	5'100'000
Provision pour effectifs fermés de rentiers	121'600'000	121'600'000
Provision pour réserve mathématique des rentes AI de la CFP	125'000'000	125'000'000
Provision pour garanties (changement vers la primauté des cotisations)	300'000'000	300'000'000
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt pour effectif d'invalides (changement vers la primauté des cotisations)	0	80'000'000
Provision pour cas de rigueur	28'301'300	28'301'300
Total des provisions techniques	2'060'757'598	2'073'955'200



● OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	en CHF 2006	2005
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01.	1'120'544'353	540'696'669
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	1'186'547'698	784'719'775
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	2'307'092'051	1'325'416'444

Modification de la réserve du taux d'intérêt technique à charge du compte d'exploitation	72'179'937	579'847'684
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs à charge du compte d'exploitation	288'508'532	401'827'923
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12.	1'192'724'290	1'120'544'353
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	1'475'056'230	1'186'547'698
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	2'667'780'520	2'307'092'051

Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique (montant)	3'676'200'000	4'296'900'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	4'546'400'000	4'550'000'000
Total des objectifs	8'222'600'000	8'846'900'000

Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	-2'483'475'710	-3'176'355'647
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	-3'071'343'770	-3'363'452'302

Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de la Caisse de pensions sont calculés selon les principes et directives de la Chambre suisse des actuaires-conseils et de l'association suisse des actuaires (Schweizerischen Vereinigung für Versicherungsmathematiker) à l'intention des experts en caisses de pensions. Les calculs reposent sur les bases techniques CFA 2000 4%.

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement relatif aux réserves et provisions de PUBLICA, émis le 23.05.2005 par la Commission de la caisse assistée de l'expert en caisse de pensions (Hewitt Associates SA), de l'investment controller (PPCmetrics) et de l'organe de contrôle externe (Ernst & Young SA). Ce règlement a été approuvé par le Conseil fédéral le 22.06.2005.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation des valeurs englobe deux réserves différentes:

la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs des titres.

La constitution et la dissolution des réserves pour le taux d'intérêt technique et la fluctuation de valeurs évoluent toujours de manière synchronisée si bien que ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en pour cent, par rapport à leur objectif. Alors que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs des titres n'a diminué que de CHF 3.6 millions (réduction de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques), celle de la réserve de l'intérêt technique a diminué de CHF 620.7 millions. Cette forte diminution est due à la baisse des intérêts durant l'année 2006. ■

Commande du rapport annuel 2006

Vous souhaitez recevoir la version intégrale du rapport annuel 2006 de PUBLICA? Vous pouvez:

le télécharger sous forme de document PDF, à l'adresse

<http://www.publica.ch/publica/fr/unternehmen/geschaeftsbericht/index.html>

le commander par courriel à info.publica@publica.ch

ou par téléphone au n° 031 378 81 81

ou encore par fax au n° 031 378 81 13

MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CAISSE

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Bottinelli Mariette	Représentante de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006
Buntschu Kurt, vice-président	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2008
Cavero Valérie	Représentante de l'employeur	01.05.2005–30.06.2008
Cereghetti Piero	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Durrer Josef, vice-président	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2006
Furrer Christian	Représentant de l'employeur	01.12.2004–30.06.2008
Gerber Hugo	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2008
Gut Juan Felix	Représentant de l'employeur	01.07.2006–30.06.2008
Heri Erwin W.	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2008
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Maeder Marsili Irène	Représentante de l'employeur	01.07.2002–30.06.2008
Meier Ruth	Représentante de l'employeur	01.07.2006–30.06.2008
Müller Hans	Représentant des salariés	01.02.2004–30.06.2008
Rosset Mariantonia	Représentante des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Savioni Monica	Représentante des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Scholl Fred	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Siegrist Otto	Représentant des salariés	01.07.2002–30.06.2008
Sommer Martin	Représentant de l'employeur	01.07.2002–30.06.2008

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des salariés	29.10.2002–30.06.2008
Graber Patrick	CFO de PUBLICA	29.10.2002–30.06.2008
Heri Erwin W., président	Représentant de l'employeur	29.10.2002–30.06.2008
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004–30.06.2008
Maeder Marsili Irène	Représentante de l'employeur	01.01.2005–30.06.2008
Müller Hans	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2008
Senn Felix	Vice-directeur de l'AFF	01.08.2004–30.06.2008
Wyss Oskar	Chef de la gestion du portefeuille du DDPF auprès du représentant du propriétaire armasuisse	29.10.2002–30.06.2008

MEMBRES DU COMITÉ POUR LA POLITIQUE DE PRÉVOYANCE ET LE DROIT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Bottinelli Mariette	Représentante de l'employeur	10.12.2002–30.06.2006
Burgunder Daniel	Chef de la gestion des destinataires de PUBLICA	10.12.2002–30.06.2008
Durrer Josef	Représentant de l'employeur	10.12.2002–30.06.2006
Furrer Christian	Représentant de l'employeur	01.07.2006–30.06.2008
Gafner Wasem Jacqueline	Cheffe des services de PUBLICA	10.12.2002–31.10.2006
Geiser Corinne	Cheffe du Droit à PUBLICA	01.11.2006–30.06.2008
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2008
Scholl Fred	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2008
Sommer Martin	Représentant de l'employeur	20.03.2003–30.06.2008

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Nom, prénom	Fonction	Durée du mandat
Buntschu Kurt	Représentant de l'employeur	01.01.2005–30.06.2006
Furrer Christian, président	Représentant de l'employeur	01.01.2005–30.06.2008
Gerber Hugo	Représentant des salariés	01.01.2005–30.06.2008
Meier Ruth	Représentante de l'employeur	01.07.2006–30.06.2008
Siegrist Otto	Représentant des salariés	10.12.2002–30.06.2008

Nouveau président de la Commission de la caisse PUBLICA

Selon le cycle instauré, la Commission de la caisse PUBLICA a désigné son nouveau président dès le 01.07.2007 en la personne de Kurt Buntschu. L'ancien président et représentant des salariés, Hanspeter Lienhart, reprend la vice-présidence.



Buntschu Kurt

- Président de la Commission de la caisse PUBLICA
- Représentant de l'employeur
- Chef du personnel, Croix-Rouge suisse
- né en 1959



Lienhart Hanspeter

- Vice-président de la Commission de la caisse PUBLICA
- Président du Comité pour la politique de prévoyance et le droit
- Représentant des salariés
- Secrétaire central ssp
- né en 1956

Retraite avant ou après le changement de primauté?

La question de la retraite avant ou après le changement de primauté est d'actualité pour toutes les personnes qui, au plus tard le 31.05.2008, atteindront l'âge de 60 ans. Les employeurs, avec la collaboration de PUBLICA, apporteront un soutien particulier à cette catégorie d'assurés afin qu'ils puissent prendre leur décision en tout état de cause. En préalable, voici un bref catalogue de questions/réponses:

Différence entre la primauté des prestations et la primauté des cotisations?

Primauté des prestations:

Les cotisations sont fixées par les prestations définies à l'avance (rente de vieillesse de PUBLICA = au max. 60% du dernier gain assuré).

Primauté des cotisations:

La rente de vieillesse est définie par les contributions d'épargne. Plus l'avoir de vieillesse accumulé jusqu'à la retraite est élevé, plus la rente augmente.

Exemple: Vous allez à une station-service pour prendre de l'essence;

1. Vous prenez 10 litres d'essence et les payez. Le nombre de litres d'essence (rente de vieillesse) détermine le prix à payer (cotisations) > primauté des prestations, ou
2. Vous introduisez un billet de banque dans le distributeur. Le montant payé (cotisations) détermine la quantité d'essence (rente de vieillesse) > primauté des cotisations.

Le 31.05.2008, je serai âgé de 60 ans ou plus. Comment serai-je informé de mon droit aux prestations en fonction du changement à venir?

A partir de la mi-août 2007, PUBLICA vous enverra un aperçu des prestations auxquelles vous aurez droit avant et après le changement de primauté. Les prestations seront calculées sur la base du gain assuré actuel et d'un intérêt hypothétique de 2.5% (taux actuel). Les taux d'intérêts sont fixés chaque année par la Commission de la caisse. Après le changement de primauté vous aurez, en plus, la possibilité d'améliorer votre droit aux prestations par le versement de contributions d'épargne volontaires.

Pourrai-je travailler au-delà de 65 ans après le changement de primauté?

Oui. Pour autant que les conditions de l'entreprise et votre employeur le permettent, vous pourrez travailler jusqu'à 70 ans si vous restez assuré sous le nouveau régime de prévoyance de PUBLICA. Toutes les contribu-

tions à la Caisse de pensions versées après 65 ans continuent à être constitutives de rentes. Le processus d'épargne à PUBLICA prend fin avec le 70e anniversaire.

Où trouver un conseil personnalisé?

PUBLICA mettra un numéro d'appel à la disposition exclusive des assurés qui, le 31.05.2008, seront âgés de 60 ans et plus. Ce numéro sera opérationnel dès septembre 2007. Vous pourrez l'appeler pour toute question technique concernant la prévoyance professionnelle. Votre service du personnel reste compétent pour les questions relevant du droit du travail.

Je ne travaille pas à la Confédération mais suis assuré à PUBLICA. Je souhaite aussi décider à temps de la date de ma retraite (avant ou après le changement de primauté). Serai-je informé en même temps?

Oui. Dès le 01.07.2008, en sa qualité d'institution collective, PUBLICA gèrera différentes caisses de prévoyance (voir p. 8). Chaque caisse de prévoyance est compétente pour la constitution de son organe paritaire, lequel contribue à l'élaboration des contrats d'affiliation et règlements de prévoyance. Comme le règlement de votre caisse de prévoyance ne sera pas encore connu d'ici août 2007, nous établirons les calculs vous concernant

sur la base du règlement de prévoyance de la Confédération en le mentionnant explicitement sur le décompte.

Si, après le 01.07.2008, je change d'employeur après l'âge de 60 ans, aurai-je tout de même droit à une rente de PUBLICA?

Si à cette date vous n'avez pas encore atteint l'âge de 65 ans, vous pourrez demander le transfert de votre prestation de sortie vers l'institution de prévoyance du nouvel employeur. Par contre, à plus de 65 ans vous n'aurez plus le choix et serez automatiquement mis au bénéfice de la rente de vieillesse.

Quel est l'ultime délai de résiliation à respecter si je souhaite prendre ma retraite avant le changement de primauté?

Les délais de résiliation des rapports de travail dépendent de la durée de l'occupation et des dispositions d'exécution. Selon l'article 12 de la loi sur le personnel fédéral le délai de congé est par exemple de six mois dès la 11e année de service. Votre service du personnel est à même de vous renseigner sur cette question. Le fait est que si vous souhaitez prendre votre retraite avant le changement de primauté, vous devrez résilier votre contrat de travail au plus tard pour le 31.05.2008 afin de percevoir dès juin 2008, votre rente calculée selon l'ancien droit. ■

Double prévoyance avec une hypothèque PUBLICA

- Souhaitez-vous réaliser votre rêve de devenir propriétaire de votre propre logement?
- Prévoyez-vous d'acheter une résidence secondaire et/ou de vacances?
- Désirez-vous examiner une alternative à votre hypothèque actuelle?
- Envisagez-vous une augmentation de votre hypothèque existante afin de financer vos travaux de rénovation ou de transformation?

Votre logement – Nos solutions!

- Vos avantages:**
- Traitement rapide
 - Conditions intéressantes
 - Investissement sûr de votre avoir de prévoyance – dans votre hypothèque!

Vous souhaitez nous poser des questions ou vous désirez un entretien sans engagement? N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe de spécialistes.

Téléphone: 0848 322 000

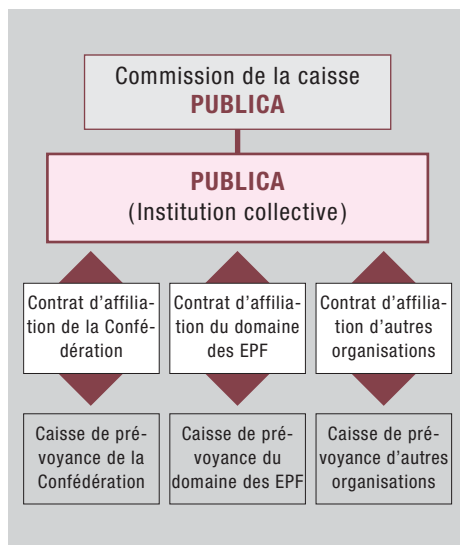
Courriel: hypotheken@hypotheken-publica.ch

Internet: <http://www.publica.ch/publica/fr/hypotheken/index.html>

Bon à savoir

À L'AVENIR PUBLICA SERA UNE INSTITUTION COLLECTIVE

Avec l'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA deviendra une institution collective offrant aux caisses de prévoyance de différents employeurs la possibilité de s'y affilier. Chaque caisse de prévoyance est constituée par entité «Employeur, Salariés et Bénéficiaires de rente». PUBLICA comprendra, par exemple, les caisses de prévoyance de l'administration fédérale, des EPF, de l'Institut pour la propriété intellectuelle, de Swissmedic et d'autres encore. Les différentes caisses de prévoyance sont séparées sur les plans organisationnel et économique. Cela signifie aussi bien pour les différents employeurs que pour la caisse de pensions une simplification administrative et une transparence accrue dans la structuration des compétences et des attributions.



Organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération

Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui de la Caisse de prévoyance de la Confédération se compose de six représentants (hommes et femmes) de l'employeur Confédération et de six représentants des salariés. La durée de mandat est de quatre ans.

L'organe paritaire intervient entre autre, lors de la conclusion et lors de modifications du contrat d'affiliation (y compris le règlement de prévoyance). Il décide de l'utilisation des

éventuels revenus de la caisse de prévoyance restant au terme de l'alimentation des provisions et des réserves réglementaires et fixe l'adaptation des rentes au renchérissement. ■



Pour la période administrative courant du 01.05.2007 au 30.04.2011, le Conseil fédéral a nommé les **représentantes et représentants de l'employeur** ci-après:

Eric R. Breval, Fonds de compensation de l'AVS
Jacqueline Cortesi-Künzi, Administration fédérale des finances, Service juridique II
Michael Schöb, Office fédéral de la justice, unité Législation
Markus R. Seiler, secrétaire général au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Martine Thiévent Schlup, secrétaire générale suppléante, Département fédéral des affaires étrangères
Dora Wettstein

Les **représentantes et représentants des salariés** ont été désignés par les associations du personnel fédéral.

Ackermann Paul, Contrôle fédéral des finances, Surveillance et révision financière 2
Ritschard Peter, Association des cadres de la Confédération
Andenmatten Robert, transfair
Pedolin Kurt, swisspersona
Cavadini Eros, Administration fédérale des douanes, Inspection de douane Chiasso
Ducommun Michel, ssp

Vous trouvez l'**ordonnance sur l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération (OOPC)** sous le lien <http://www.admin.ch/ch/f/as/2007/2235.pdf>

IMPRESSUM

Editeur et adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 378 81 81, Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Servizio linguistico centrale del Dipartimento federale delle finanze DFF

Traduction en français

Denise Bohren, Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression

Rub Graf-Lehmann AG
Murtenstrasse 40, 3008 Berne

Tirage

72'000 Ex. d / 20'000 Ex. f / 5'000 Ex. i
ISSN 1661 – 1624
Berne, juillet 2007

CONTACT

Bénéficiaires de rentes

Notre service des rentes répond volontiers à vos questions. Pour l'atteindre sélectionnez le n° 031 378 81 81.

Personnes assurées actives

Si vous avez des questions, adressez-vous au Service du personnel de votre employeur. Si vous privilégiez un contact direct, vous pouvez appeler la conseillère ou le conseiller compétent de PUBLICA. Vous trouverez son numéro de téléphone dans la liste des conseillères et conseillers à la clientèle de PUBLICA sous le lien

www.publica.ch/publica/fr/produkte/kontaktadressen/index.html